



ENTENTE AVEC LES MÉDECINS SPÉCIALISTES

EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 MARS 2023

UN NOUVEAU PARTENARIAT
AU BÉNÉFICE DES PATIENTES
ET DES PATIENTS

Une négociation de bonne foi qui permet :

- à terme, de réduire de façon récurrente l'enveloppe de rémunération des médecins spécialistes de 560 M\$, pour un total de 1,6 G\$ d'économies
- de s'assurer de la pertinence des soins offerts
- de soigner le bon patient, au bon moment, et par le bon professionnel de la santé

Création d'un nouvel institut pour examiner la pertinence de certains actes médicaux, composé de membres du gouvernement et de la Fédération des médecins spécialistes du Québec :

- abolition de certaines primes
- élimination des actes médicaux non pertinents
- révision, avec le consentement de la FMSQ, des tarifs de certains actes médicaux

1,6 MILLIARD \$

Réinvestissements importants dans le réseau de la santé pour améliorer l'accès aux soins, par exemple :

- un meilleur accès aux soins de santé
- l'ajout de personnel infirmier dans les blocs opératoires
- des formations pour les employées et les employés œuvrant aux soins intensifs et en oncologie (personnel infirmier, inhalothérapeutes, psychologues, etc.)